

Extrait du registre des délibérations
du conseil municipal du 13 décembre 2023

L'an deux mil vingt-trois, le treize décembre à dix-huit heure trente minutes, les membres du conseil municipal de Theix - Noyal, légalement convoqués le 5 décembre se sont réunis à la salle du conseil Municipal sous la présidence de Monsieur Christian SEBILLE, Maire.

Etaient présents : Monsieur Sébille, Maire et M. Antoine, Mme Catrevaux, M. Célard, Mme Coët, Mme Delourme, Mme Guilbaud, Madame Guillou, Mme Houssaye, Mme Jehanno, Mme Kéryjaouen, Mme Lecomte Durouil, Mme Legendre, Mme Le Luherne, Mme Le Mouél, Mme Maillot, M. Mouaci, Mme Quintin, M. Quistrebert, M. Rouault, M. Stevant, M. Thébaut, M. Valiente

Absents ayant donné pouvoir :

Monsieur Groyer à Monsieur Sébille
Madame El Adib à Madame Catrevaux
Madame Guillemme à Madame Guilbaud
Madame Le Bodic à Monsieur Thébaut
Monsieur Le Pahun à Monsieur Antoine
Monsieur Louis à Madame Delourme
Monsieur Near à Monsieur Rouault

Absents : Mme Rebut, Mme Pasquier, Monsieur Guillevin

Secrétaire de séance : Monsieur Célard

Nombre de conseillers en exercice : 33

Nombre de conseillers présents : 23

Absents : 3

Nombre de pouvoirs : 7

Votants : 30

2023-12-13- N°FIN 133/2023 - CREATION D'UN FORFAIT TROIS JOURS POUR LA LOCATION DES SALLES MUNICIPALES

Monsieur QUISTREBERT expose le bordereau suivant

Par décision n°2022/064 du 30 novembre 2022, les tarifs municipaux de location des salles municipales ont été fixés pour l'année 2024.

Dans le cadre de location par des particuliers de la salle de la Landière ou des Loutres pour le samedi et dimanche, la collectivité a eu souvent la demande de la mise à disposition de la salle dès le vendredi soir pour des questions organisationnelles.

A ce titre, cette modalité n'étant pas établie dans nos tarifs de location, il s'avère nécessaire que le conseil municipal se positionne sur l'instauration d'un nouveau tarif de location de la salle de la Landière ou des Loutres du vendredi soir 18 h 00 au dimanche soir 23 h 00 (sous réserve des possibilités).

Fort de ces précisions, il est demandé au conseil municipal de se prononcer sur ces dispositions.

LE CONSEIL MUNICIPAL après avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés

ADOpte la nouvelle proposition de tarification, pour les particuliers, explicitée préalablement et proposée ci-dessous.

PRECISION étant fait que cette nouvelle modalité entrera en vigueur au 1^{er} janvier 2024.

AUTORISE Monsieur le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Envoyé en préfecture le 15/12/2023
Reçu en préfecture le 15/12/2023
Publié le
ID : 056-200055952-20231213-2023_133_DEL-DE

	Salle des loutres	Salle de la Landière
Particuliers Theix-Noyal		
Vendredi soir 18 h 00 au dimanche soir 23 h	450,00 €	500,00 €
Particuliers hors commune		
Vendredi soir 18 h 00 au dimanche soir 23 h	750,00 €	800,00 €

Affiché le : 15/12/2023

A Theix-Noyal, le 13 décembre 2023

Le Maire,



Christian SEBILLE